

PROCES VERBAL

Séance du 15 octobre 2024

COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mil Vingt-quatre, le 15 octobre, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Études des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée se sont réunis au SIAM 13 avenue de la Courtilière 77400 Saint-Thibault-des-Vignes.

Date convocation :
07 octobre 2024

ÉTAT DE PRÉSENCE

Date de la séance :
15 octobre 2024

**Les membres en
exercice sont : 35**
Quorum : 19
**Membres présents :
19**
**Membres
représentés : 2**
(Pouvoirs)
Total votants : 21

**COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU VAL
BRIARD**

Présents :
DUTARTRE Sonia

**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE MARNE ET
GONDOIRE**

Présents :
Mme, BONNOT Valérie, M. COLAISSEAU
Olivier, M DJIGO Alioune, Mme DUPRE
Isabelle, Mme GENDRE Geneviève, M.
JAHIER Patrick, M. MACLE Claude
(suppléant de M. SALVAGGIO), Mme
PETITOT Michèle, M. POTTIER Jacques, M.
PUCCINELLI Ludovic (Suppléant de Mme
TORTRAT), M. VOURIOT Sinclair

**VAL D'EUROPE
AGGLOMÉRATION**

Présents :
M. AFFRE Alexandre, M. ARNAUD Serge. M.
CHARPENTIER David, M. GARROUSTE
Michel. M. LENGLET PATRICK (Suppléant de
M. POUPART), M. MARSAUD Cyril, M.
PITARI Francesco

EXCUSÉS

M. AUVRELE Patrick, Mme BOUARABA
Saïda, Mme CAPDEVILA Aurore, M.
CHEVALIER Daniel, M. CHEVALIER Luc,
Mme CHEVALLIER Sylvia, M. COMPARET
Philippe, M. DA SILVA Manuel, M.
FOURNIER Dominique, M. GAILLARD Julien,
Mme GBIORCZYK Anne, M. JOUDRAIN
Patrick, M. KOLOPP Alain, M. MASSON
Alain, m. POUPART Antoine, m. SALVAGGIO
Tony, M. SIMON Laurent, M. TAUPIN-
GARDIN Patrick, Mme TORTRAT Nathalie

Pouvoirs :

M. GAILLARD donne pouvoir à M. VOURIOT
M. DA SILVA donne pouvoir à M. POTTIER

ORDRE DU JOUR

1.	Administratif	3
1.1.	Approbation du compte rendu du Comité syndical du 25 juin 2024.....	3
1.2.	Désignation de nouveaux représentants de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire au sein du SIEMU	3
1.3.	Approbation des modalités de remplacement du vice-président démissionnaire.....	3
1.4.	Élection d'un(e) vice-président(e) au sein du Bureau syndical	4
2.	Finances	4
2.1.	Vote de la Décision modificative n° 1 au Budget Primitif 2024	4
3.	Ressources humaines	4
3.1.	Validation du dispositif d'attribution des titres-restaurant au profit des agents du SIEMU ..	4
3.2.	Validation du dispositif de participation financière du SIEMU à la couverture « prévoyance » de ses agents.....	5
4.	Mobilités	5
4.1.	Avis du SIEMU sur le projet d'arrêté de plan des mobilités en Île-de-France dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées et consultées	5
4.2.	Approbation de la convention d'adhésion au dispositif InTerLUD+ et autorisation donnée au Président de lancer un marché visant l'élaboration d'une charte de logistique urbaine durable	7
5.	Points d'information	8
5.1.	Bilan du PLM à la suite du 1 ^{er} comité de suivi du 17 septembre 2024	8
5.2.	Mise en ligne des cartographies interactives issues de l'Observatoire des Mobilités.....	9
5.3.	Premier bilan sur la rentrée scolaire 2024 et perspectives d'ajustement de l'offre de desserte des établissements du territoire	10
5.4.	Relance d'un Appel à Manifestation d'Intérêt portant sur l'exploitation d'un service de micromobilité	11

(La séance est ouverte à 19 heures 12, sous la présidence de Sinclair VOURIOT.)

(M. CHAUVIN procède à l'appel des présents et annonce les pouvoirs.)

Le quorum est atteint.

Mme BONNOT est désignée secrétaire de séance.

1. Administratif

1.1. Approbation du compte rendu du Comité syndical du 25 juin 2024

Projet de délibération n° 1 : Approbation du compte rendu du Comité syndical du 25 juin 2024

La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.

1.2. Désignation de nouveaux représentants de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire au sein du SIEMU

Projet de délibération n° 2 : Désignation de nouveaux représentants de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire au sein du SIEMU

LE PRÉSIDENT indique que M. Zavier ELOUNDOU a été désigné délégué syndical titulaire par l'Agglomération de Marne et Gondoire et sa commune pour remplacer M. SITHISAK, démissionnaire.

L'agglomération a également désigné en tant que suppléantes Mmes Évelyne SMAGIEL et Mariétou SARR en remplacement de Mmes Hanifa MOKEDDEM et Sandra HAKOUN.

La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.

1.3. Approbation des modalités de remplacement du vice-président démissionnaire

Projet de délibération n° 3 : Approbation des modalités de remplacement du vice-président démissionnaire

LE PRÉSIDENT indique qu'à la suite de la démission de M. SITHISAK, le poste de huitième Vice-président est vacant. Selon la règle de répartition des vice-présidents issue des statuts du Syndicat entre les trois intercommunalités membres du SIEMU (qui fixent la composition à un membre issu de la communauté de communes de Val Briard, quatre membres issus de la communauté d'agglomération de Val d'Europe Agglomération et six membres issus de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire), ce poste revient à un représentant de l'Agglomération de Marne et Gondoire.

La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.

1.4. Élection d'un(e) vice-président(e) au sein du Bureau syndical

Projet de délibération n° 4 : Élection d'un(e) vice-président(e) au sein du Bureau syndical

LE PRÉSIDENT prend acte de la candidature de M. Zavier ELOUNDOU au poste de huitième Vice-Président.

M. ELOUNDOU se présente et indique être conseiller municipal de Bussy-Saint-Georges, délégué à la Culture, à la Francophonie et chargé des stratégies de la mobilité.

Il est procédé au vote.

Monsieur Zavier ELOUNDOU recueille la majorité des suffrages exprimés et est donc proclamé 8^{ème} Vice-Président du SIEMU en charge des affaires relatives au suivi des pôles-gares de Lagny-Thorigny, Bussy-Saint-Georges et Montévrain.

2. Finances

2.1. Vote de la Décision modificative n° 1 au Budget Primitif 2024

Projet de délibération n° 5 : Vote de la Décision modificative n° 1 au Budget Primitif 2024

M. SERGENT indique que la présente délibération a pour objet d'augmenter le montant des crédits d'amortissement et des subventions amortissables.

Il explique que le montant des amortissements est de 78 517,13 euros et qu'il a été provisionné au Budget 2024 à hauteur de 75 193,63 euros. Il convient donc d'inscrire un montant supplémentaire de 3 323,54 euros dans une DM1.

Le montant des subventions amortissables est également plus important qu'escompté. Initialement prévu à hauteur de 2 625 euros dans la mesure où des recettes relatives aux subventions arrivaient après le BP, il s'élève à 10 744,06 euros. Il convient donc d'inscrire au Budget un montant supplémentaire de 8 149,06 euros en dotation subventions amortissables.

LE PRÉSIDENT précise que ces ajustements ont bien sûr été discutés avec le Trésor public.

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.

3. Ressources humaines

3.1. Validation du dispositif d'attribution des titres-restaurant au profit des agents du SIEMU

Projet de délibération n° 6 : Validation du dispositif d'attribution des titres-restaurant au profit des agents du SIEMU

M. SERGENT rappelle qu'un dispositif relatif aux titres-restaurant pour les agents du SIEMU avait été évoqué lors d'une précédente réunion et qu'une décision favorable du Comité syndical est nécessaire avant le lancement du marché public.

Il indique qu'il est proposé de faire bénéficier les agents du SIEMU qui le souhaitent de titres-restaurant, de fixer la valeur faciale des titres à 8,50 euros et de fixer la prise en charge par la collectivité à hauteur de 60 % de la valeur faciale du titre.

LE PRÉSIDENT précise que la présente délibération concerne sept agents.

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.

3.2. Validation du dispositif de participation financière du SIEMU à la couverture « prévoyance » de ses agents

Projet de délibération n° 7 : Validation du dispositif de participation financière du SIEMU à la couverture « prévoyance » de ses agents

LE PRÉSIDENT rappelle que ce dispositif sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025.

M. SERGENT indique que l'objet de la présente délibération est, d'une part, de proposer l'adhésion du SIEMU à la convention de participation pour le risque « prévoyance » conclu entre le Centre départemental de Gestion de Seine-et-Marne et la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) à compter du 1^{er} janvier 2025. Il souligne que la souscription des agents à la couverture « prévoyance » aura un caractère facultatif, l'obligation portant sur la mise en place par la collectivité d'un dispositif de soutien financier.

M. SERGENT ajoute que, d'autre part, il convient de fixer le montant et les modalités d'octroi de la participation financière du Syndicat à destination des agents permettant de leur faciliter l'accès à cette garantie. Il précise que l'offre la plus avantageuse pour les agents a été sélectionnée afin de les inciter à prendre cette garantie et qu'une participation financière de l'employeur a été prévue, allant de 65 à 40 euros en fonction de la rémunération brute de l'agent.

La délibération n°7 est adoptée à l'unanimité.

4. Mobilités

4.1. Avis du SIEMU sur le projet d'arrêté de plan des mobilités en Île-de-France dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées et consultées

Projet de délibération n° 8 : Avis du SIEMU sur le projet d'arrêté de plan des mobilités en Île-de-France dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées et consultées

LE PRÉSIDENT indique en préambule que le SIEMU a attentivement examiné le projet de Plan des Mobilités en Ile-de-France (PDMIF). Il précise que plusieurs collectivités en charge de l'élaboration d'un Plan Local des Mobilités (PLM) ont récemment consulté le Syndicat pour bénéficier de son retour d'expérience.

M. JAHIER confirme que le SIEMU est pris en exemple par Ile-de-France Mobilités.

LE PRÉSIDENT rappelle que le PLM a demandé un travail long et ardu, mais qu'il a pour avantage de faciliter les relations avec IdFM. Il estime que les choses évoluent très favorablement parce que le Syndicat a su montrer ses compétences.

M. COLAISSEAU souligne la chance qu'ont eu les jeunes élus dans la fonction comme lui de commencer leur mandat par un tel sujet leur permettant de voir l'ensemble des problématiques de transport du territoire.

LE PRÉSIDENT le remercie.

Mme MAUVIGNIER rappelle que le SIEMU a été sollicité en tant que personne publique associée par IdFM pour émettre un avis sur le projet de Plan des Mobilités en Île-de-France et que cet avis doit être rendu avant le 8 décembre 2024.

Elle explique que le Syndicat s'est attaché à formuler un avis dans le cadre de son expertise sur le domaine des mobilités sur son territoire, qui se compose d'un avis général et d'un avis détaillé. Elle indique que certaines remarques avaient déjà été émises lors de la phase de concertation, mais que quelques-unes ont été réitérées lorsqu'elles étaient positives ou lorsqu'elles n'avaient pas donné lieu à des modifications semblant pourtant nécessaires, notamment l'absence de précisions concernant les calendriers et le budget alloué à certaines fiches-actions du Plan de Mobilité. Il a aussi par exemple été relevé un manque d'opérationnalité qui se traduisait par une charge importante reportée sur le PLM etc.

Mme MAUVIGNIER ajoute que le SIEMU a également remonté un certain nombre de dysfonctionnements sur plusieurs sujets véritablement impactant sur les mobilités du territoire.

Il a été remarqué qu'un certain nombre de contradictions était relevé par Ile-de-France Mobilités dans l'application des mesures du Plan par exemple entre les mesures de pacification de la voirie et celles en faveur de la performance du réseau de bus, de la baisse des normes de stationnements privés opposée aux enjeux de partage de la voirie, à la priorité donnée aux transports collectifs sur la voirie magistrale avec des voies réservées, sans solution sur le report de trafic sur réseau secondaire... Le SIEMU regrette dans son avis qu'IdFM ne fasse que mentionner ces risques de contradiction sans apporter de pistes de solution.

A également été relevé un certain nombre d'absences de mention de projets d'infrastructures pourtant très dimensionnants et portés localement sur le territoire, notamment la nécessité d'envisager une nouvelle étude sur le pôle gare de Lagny-Thorigny, la congestion sur le tronçon sud A4 de la RD 231, la réalisation de la liaison RD 934/RD 404 en contournement des communes de Chalifert, Lesches et Jablines.

Mme MAUVIGNIER indique que des points positifs ont bien sûr été relevés, notamment l'association forte des collectivités locales au cours de l'élaboration du PDMIF, les questionnaires, comités et ateliers, le travail de co-construction mené sur les fiches-actions et le fait que certaines remarques émises par le Syndicat avaient été intégrées.

Elle ajoute que le plan d'action se base sur des axes et des thématiques particulièrement pertinents et adaptés aux nouveaux enjeux de mobilité, qui prennent bien en compte les évolutions récentes sur cette thématique. Le rapport comporte également une partie très étoffée sur le rôle et le processus d'élaboration des PLM, avec beaucoup de conseils méthodologiques, notamment sur la partie évaluation environnementale.

Mme MAUVIGNIER indique que le SIEMU propose donc d'émettre un avis favorable, mais assorti de quelques réserves, notamment l'inscription dans le PDMIF d'une étude sur le pôle gare de Lagny-Thorigny, l'intégration d'un projet de décongestion de l'axe RD 231 sud A4 et l'inscription de la réalisation de la liaison RD 934/RD 404 en contournement des communes de Chalifert, Lesches et Jablines.

LE PRÉSIDENT observe qu'il est question du contournement de Chalifert-Lesche-Jablines depuis une quinzaine d'années. Il indique que le sujet du TCSP EVE a été relancé, car c'est un sujet à travailler. Coupvray se développe et il ne faudrait pas avoir un jour la mauvaise surprise de constater qu'il n'y a plus de réserves foncières.

M. GARROUSTE demande si l'avis présenté peut être diffusé dans les communes.

LE PRÉSIDENT répond que c'est tout à fait possible puisqu'il s'agit d'un document public. Il indique s'en être lui-même servi pour demander l'avis de son Conseil municipal.

M. CHARPENTIER s'étonne de ne constater aucune réserve concernant la réalisation à un horizon raisonnable du TCSP EVE. Il estime nécessaire de trouver rapidement des solutions techniques et financières assez conséquentes pour un équipement évoqué depuis plus d'une dizaine d'années et qui ne se réalise pas.

LE PRÉSIDENT répond que ce point est inscrit dans le PDUIF puisque le SIEMU a déjà relancé plusieurs fois le sujet, mais propose de l'ajouter à la délibération.

La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.

4.2. Approbation de la convention d'adhésion au dispositif InTerLUD+ et autorisation donnée au Président de lancer un marché visant l'élaboration d'une charte de logistique urbaine durable

Projet de délibérations n° 9 : Approbation de la convention d'adhésion au dispositif InTerLUD+ et autorisation donnée au Président de lancer un marché visant l'élaboration d'une charte de logistique urbaine durable

Mme MAUVIGNIER rappelle que ce dispositif qui court jusqu'au 31 décembre 2026 vise à accompagner techniquement et financièrement les territoires dans la mise en place d'une gouvernance locale sur le sujet du transport de marchandises, en incluant l'ensemble des acteurs publics et privés impliqués dans ces flux. Il s'agit de permettre le déploiement d'actions communes à l'échelle d'un territoire sous la forme d'une charte de logistique urbaine durable. Le SIEMU a estimé qu'InTerLUD+ apportait une réponse pertinente aux

objectifs qu'il s'était fixés dans le cadre du PLM, notamment sur son volet transport de marchandises, et qu'il permettait de compléter son plan d'action.

Mme MAUVIGNIER explique que l'appui proposé au SIEMU est un accompagnement technique et une expertise en matière de logistique urbaine durable, assurés par le CEREMA qui apporterait des conseils tout au long de la démarche. Il s'agira également d'un appui méthodologique et organisationnel de la part de Logistic-Low-Carbon, qui apporterait son expertise sur la mobilisation des acteurs économiques. Un financement est prévu, à hauteur de 50 % des dépenses, dans la limite de 32 500 euros hors taxes, ce qui couvrirait les dépenses liées au recours à un bureau d'études et pourrait permettre une prise en charge d'une portion du salaire du référent en logistique urbaine au sein du SIEMU. Elle ajoute que certaines actions pourraient, par la suite, faire l'objet d'un financement à hauteur de 50 % dans la limite de 10 000 euros par action.

Mme MAUVIGNIER indique que l'entrée dans le programme InTerLUD+ requiert la signature d'une convention entre le SIEMU et ROZO, intermédiaire financier dans le dispositif. Le Syndicat s'engagerait à ce titre à mettre en place une gouvernance à l'échelle locale, à désigner un bureau d'études pour l'accompagner dans l'élaboration de la charte, à organiser la concertation avec les acteurs économiques et à rédiger une charte de logistique urbaine sous forme de fiches-actions.

Le plan de financement dans le cadre de cette convention a été chiffré à hauteur de 66 574,19 euros, ROZO prenant à sa charge 32 500 euros, c'est-à-dire le maximum possible, pour une étude menée sur 16 mois.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.

5. Points d'information

5.1. Bilan du PLM à la suite du 1^{er} comité de suivi du 17 septembre 2024

LE PRÉSIDENT indique que le premier comité de suivi s'est tenu le 17 septembre 2024, où de nombreuses collectivités sont venues assister à la présentation du premier bilan et des actions à mener. Le 3 octobre 2024 s'est également tenue une rencontre thématique portant sur les aménagements susceptibles d'être mis en place pour favoriser la circulation des bus sur le territoire.

Mme MAUVIGNIER rappelle que ce bilan s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'un dispositif d'animation et de suivi de la mise en œuvre du PLM qui doit intervenir entre 2023 et 2027 et qu'il avait été décidé, à la suite de l'approbation du PLM au Comité syndical du 12 décembre 2023, un premier bilan sur l'année 2023-2024.

Lors de la première réunion du comité de suivi, l'objectif était de mettre en avant les réalisations de l'année en cours pour mesurer les avancées sur chaque thématique, identifier les éventuels points de blocage, échanger autour de ces derniers et dresser les

priorités et perspectives de l'année 2025. Il s'agissait d'anticiper la préparation budgétaire de l'année 2025, c'est pourquoi le premier bilan a été réalisé en septembre et qu'il le sera chaque année à la même période.

Mme MAUVIGNIER indique que ce bilan a reposé sur la mise à jour de la feuille de route personnalisée envoyée à chaque porteur d'action et que l'ensemble des feuilles de route ont été reçues en amont du comité, ce qui a permis de l'alimenter de manière assez fine et d'en tirer des conclusions intéressantes. Elle explique que sur le PLM, près de 15 % des actions ont été réalisées, 40 % ont été enclenchées et 45 % restent à réaliser, ce qu'elle estime plutôt positif à l'issue d'une première année.

Un certain nombre de priorités ont été établies pour l'année 2025, notamment la nécessité d'effectuer un rattrapage réglementaire sur les sujets qui relèvent de la législation ; de poursuivre des efforts de mise en œuvre des schémas directeurs cyclables ; d'enclencher une véritable dynamique autour de l'accessibilité du réseau de bus, d'avancer sur les études de pôles ; de continuer à sensibiliser et à communiquer auprès du grand public ; d'enclencher une réflexion collective sur transport de marchandises ; de continuer à développer l'Observatoire des Mobilités pour le rendre pleinement opérationnel et de permettre de poursuivre le suivi collectif de la mise en œuvre du PLM.

Le SIEMU espère que l'ensemble des acteurs impliqués lors du premier bilan continueront de l'être lors de la prochaine demande de mise à jour au cours de l'été 2025.

5.2. Mise en ligne des cartographies interactives issues de l'Observatoire des Mobilités

M. ROUZIERS rappelle que le SIEMU a travaillé à regrouper les informations issues de portail « open data » de ses partenaires ou produites en interne pour constituer plusieurs cartographies interactives accessibles au grand public. Il propose de procéder à une présentation de ces cartographies.

Il explique que trois cartographies sont actuellement en ligne, accessibles pour tous sur le site du SIEMU dans l'onglet Ressources, Publications de l'Observatoire des Mobilités. Les trois thèmes abordés sont : les transports en commun sur le territoire du SIEMU, la place de la voiture dans les communes du SIEMU et les aménagements cyclables sur le territoire du SIEMU.

(M. ROUZIERS et Mme MAUVIGNIER présentent les cartographies.)

LE PRÉSIDENT observe qu'il s'agit d'un travail assez lourd, mais qui avance bien.

M. ARNAUD confirme que c'est un très beau travail, qu'il trouve très intéressant. Il s'interroge sur la manière dont les données seront mises à jour.

M. ROUZIERS répond que tout dépendra du type d'information et de la manière dont elles seront acquises. Les données d'open data seront actualisées une fois par an, les données produites en interne ou issues des partenaires seront actualisées au fil de l'eau.

Mme MAUVIGNIER ajoute qu'un travail de mise à jour sera effectué au moment de la remise des feuilles de route du PLM et qu'un certain nombre d'informations transmises par les maîtres d'ouvrages seront intégrées à cette occasion.

M. AFFRE salue le travail effectué sur le PLM et se félicite que ce dernier soit montré en exemple. Il salue également, au nom des membres du Comité syndical, le travail effectué sur l'Observatoire des Mobilités, qui a été véritablement conséquent. Il en remercie les équipes du SIEMU.

LE PRÉSIDENT les remercie.

5.3. Premier bilan sur la rentrée scolaire 2024 et perspectives d'ajustement de l'offre de desserte des établissements du territoire

Mme BOUCHER indique qu'une attention particulière a été portée sur les courses desservant les établissements du territoire. 20 établissements ont en effet fait l'objet d'une présence terrain de la part de Transdev au cours des mois de septembre et d'octobre, ce qui a permis d'orienter au mieux les élèves et de les comptabiliser.

Mme BOUCHER propose de relater les quatre faits les plus marquants de cette analyse. Le premier porte sur la sectorisation et l'adaptation d'offre. Les communes de Conches-sur-Gondoire et de Guermantes ayant fait l'objet d'une resectorisation sur le collège des 4 Arpents, la desserte bus a fait l'objet d'adaptations et de créations de courses. La desserte vers le collège Léonard de Vinci à Saint-Thibault-des-Vignes a été maintenue provisoirement en attendant la montée en charge progressive (les élèves ayant commencé leur scolarité à Léonard de Vinci restant scolarisés sur cet établissement), dont la fin est prévue en juin 2027. La confusion des élèves de Guermantes face à ces courses allant dans la même direction mais vers 2 établissements différents (Collège des 4 Arpents et Collège Léonard de Vinci) a amené les équipes de Transdev à se mobiliser pour les orienter au mieux et un travail a également été mené sur les girouettes afin de mieux les distinguer. Une note à destination des parents d'élèves a été réalisée par le Syndicat pour faciliter la compréhension.

Le deuxième point porte sur la régularité des courses. Les travaux sur le réseau de chaleur à Lagny-sur-Marne ont pris du retard et ont occasionné de fortes perturbations, notamment sur les lignes 2226 et 2253. Leur parcours a donc été adapté et Transdev s'est également mobilisé sur le terrain afin d'accompagner les élèves dans les reports d'arrêts. Le troisième point porte sur l'adaptation horaire. Le lycée Martin Luther King a de nouveau sollicité le Syndicat afin d'obtenir une desserte de sa dernière sortie à 18 heures pour les élèves de Conches-sur-Gondoire, Guermantes, Gouvernes et Bussy-Saint-Martin. Île-de-

France Mobilités a approuvé la création d'une course supplémentaire à 18 heures 10 sur la ligne 2226, qui interviendra au retour des vacances de la Toussaint.

Le dernier point porte sur des aménagements de voirie. Le transporteur constate comme chaque année des stationnements gênants de la part des parents d'élèves, ainsi que des vitesses excessives à Bussy-Saint-Georges. Le Syndicat a sollicité la Police municipale de la commune afin de sensibiliser les parents et de faire respecter les aménagements dédiés aux bus.

LE PRÉSIDENT souligne que le Syndicat reste à l'écoute des élus et qu'il essaie d'améliorer les choses lorsqu'il en a la possibilité.

5.4. Relance d'un Appel à Manifestation d'Intérêt portant sur l'exploitation d'un service de micromobilité

LE PRÉSIDENT indique que le SIEMU a pu négocier avec TIER Mobility la prolongation de l'exploitation du service jusqu'à la fin de l'année 2024, ce qui lui laissera le temps de mettre en place le nouvel Appel à Manifestation d'Intérêt pour une durée de 4 ans. Ce dernier sera très prochainement lancé. Une absence de service durant 3 mois, entre Janvier et Avril 2025 est néanmoins à prévoir.

Mme GENDRE annonce que la commune de Ferrières rejoint le dispositif.

LE PRÉSIDENT la remercie.

M. CHAUVIN indique que les candidats auront un mois pour déposer leur dossier. Il ajoute que les contours de l'AMI ont été précisés en termes de périmètre ou de durée par exemple afin de donner un peu plus d'assurance et d'éléments pour que le futur opérateur puisse trouver un équilibre entre qualité de service et rentabilité économique. Il rappelle qu'il s'agit d'un service purement privé et que les collectivités ne participent pas financièrement à son fonctionnement.

M. CHAUVIN indique que les communes de Val d'Europe Agglomération ne souhaitent pas rejoindre le périmètre d'opération à ce stade, mais qu'il reste une possibilité d'ouverture si le périmètre devait évoluer en cours d'AMI.

M. CHAUVIN espère limiter la période d'interruption à 3 mois pour reprendre un service dans des conditions favorables avec un nouvel opérateur à partir du 1^{er} avril 2025. Il ajoute qu'une communication sera réalisée concernant l'interruption du service entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} avril.

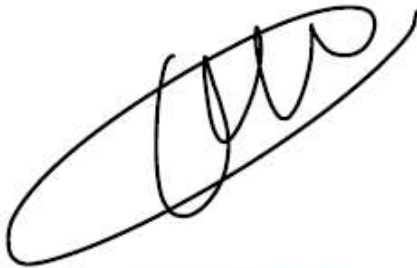
M. CHARPENTIER précise en tant qu' élu d'Esbly qu'il est impensable pour sa commune de promouvoir et de développer des services de mise à disposition de vélos ou de trottinettes en l'absence de pistes cyclables sécurisantes. Il estime en effet que faire du vélo le long de la RD 5, c'est faire preuve d'un courage exemplaire, pour ne pas dire de témérité.

M. CHAUVIN rappelle que TIER Mobility a fusionné avec DOTT au printemps 2024 et que le service changera d'identité au 25 novembre 2024. Les véhicules seront simplement restickés et les utilisateurs déjà abonnés seront invités à se rendre sur l'application DOTT pour bénéficier du service. DOTT a prévu des incitations sous forme de trajets gratuits pour encourager les réinscriptions. Une communication accompagnera également ce changement d'identité.

L'ordre du jour étant épuisé, **LE PRÉSIDENT** lève la séance et remercie les participants de leur présence.

La séance est levée à 20 heures 20.

Le secrétaire de séance,
Mme Valérie BONNOT

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Valérie BONNOT

Le Président,
Sinclair VOURIOT

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized initial 'S' followed by several loops and a vertical stroke.